



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-127

OBJET : Réalisation d'une étude d'amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'établissement territorial Paris Est Marne & Bois. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre le département du Val de Marne, le SIAAP et l'EPT PEMB. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPOPAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents :

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-127-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : Réalisation d'une étude d'amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'établissement territorial Paris Est Marne & Bois. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre le département du Val de Marne, le SIAAP et l'EPT PEMB. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5,

VU le Code des marchés publics,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

CONSIDERANT l'objectif du retour de la baignade en Marne en 2022, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence,

CONSIDERANT, que pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de développer des connaissances détaillées quant à l'assainissement sur chaque bassin versant et de manière globale sur le territoire de l'EPT,

CONSIDERANT que les études des réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'EPT ne peuvent être réalisées que de manière globale en considérant l'ensemble des éléments du système, indépendamment des propriétaires des ouvrages (Département, SIAAP et EPT),

CONSIDERANT l'intérêt de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois d'adhérer à un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement situés sur le territoire de l'établissement territorial Paris Est Marne&Bois,

CONSIDERANT que pour ce faire, l'EPT, le Conseil Départemental du Val de Marne et le SIAAP doivent se réunir dans le cadre d'un groupement de commandes régi par les dispositions par les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

CONSIDERANT le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre le département du Val de Marne, le SIAAP et l'EPT PEMB, dont le Conseil Départemental du Val de Marne est coordonnateur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 11 décembre 2017,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-127-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

DELIBERE

Article 1 :

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre le département du Val de Marne, le SIAAP et l'EPT PEMB, dont le Conseil Départemental du Val de Marne est coordonnateur,

Article 2

AUTORISE Monsieur le Président signer la convention, jointe en annexe, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

Article 3 :

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2018 de l'EPT ParisEstMarne&Bois

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20171220-D17-127-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017